

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

SODIFRANCE
(Eurolist)

- 1 - Par courrier du 22 mai 2007, Mademoiselle Anne-Laure Mazin a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 mai 2007, le seuil de 20% des droits de vote de la société SODIFRANCE, et détenir 454 456 actions SODIFRANCE représentant 886 301 droits de vote, soit 14,17% du capital et 20,87% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte d'une modification du nombre de droits de vote de la société par suite de la mise au porteur des actions SODIFRANCE détenues par un actionnaire (2).

Le concert familial Mazin n'a franchi aucun seuil et détient 956 678 actions SODIFRANCE représentant 1 823 622 droits de vote, soit 29,83% du capital et 42,94% des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Mlle Anne-Laure Mazin	454 456	14,17	886 301	20,87
M. Franck Mazin	502 221	15,66	937 320	22,07
Mme Eliane Mazin	1	na	1	na
Total	956 678	29,83	1 823 622	42,94

- 2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"A la suite du franchissement de seuil passif déclaré le 22 mai 2007 par Mlle Anne-Laure Mazin dans la société SODIFRANCE il est précisé que:

- le groupe familial composé de Mme Eliane Mazin, M. Franck Mazin et Mlle Anne-Laure Mazin détient de concert 29,83% du capital (956 678 actions sur les 3 207 426 composant le capital social) et 42,94% des droits de vote (1 823 622 sur les 4 246 350 droits de vote totaux).
- Mlle Anne-Laure Mazin, membre du directoire de SODIFRANCE, n'a pas l'intention de demander la nomination d'autres personnes en qualité de membre du directoire ou du conseil de surveillance.
- Mlle Anne-Laure Mazin n'a pas, par ailleurs, l'intention d'acquérir d'autres titres dans les douze mois à venir".

- (1) Sur la base d'un capital composé de 3 207 426 actions représentant 4 246 350 droits de vote après transfert au porteur des titres détenus par Sefitec.
(2) Cf. D&I 207C0912 du 18 mai 2007.